



Déclaration liminaire au CTL DU 21 JUIN 2022

L'intersyndicale DGFIP a boycotté le CTR du 23 mai 2022 en adressant une lettre ouverte au Directeur Général visant à dénoncer l'attitude intolérable d'une Administration Centrale dont la politique consiste à flatter les partenaires sociaux en affichage et à les dénigrer en interne.

En effet, l'opération « remue-méninges » a été lancée, nationalement et localement, avec une volonté délibérée d'ignorer la légitimité représentative et la crédibilité des organisations syndicales de la DGFIP, et ainsi de les court-circuiter au travers d'un dispositif déstructuré permettant d'interpréter les résultats à convenance.

Ceci, alors que les organisations syndicales n'ont cessé d'alerter sur les conséquences néfastes des politiques et réformes engagées sur les missions, l'organisation des services, les emplois et les conditions de travail des personnels de la DGFIP qui en pâtissent forcément.

L'intersyndicale du Var vous a également adressé une lettre ouverte restée sans réponse !

Pour rappel, un avis a été émis et validé en CTL quant à la répartition du fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents pour lequel la DGFIP du var s'est vu allouer une enveloppe de 134 860 euros.

Nous constatons, qu'à vos yeux, tous les services ne méritent pas de bénéficier d'une reconnaissance de leur engagement professionnel par l'organisation d'une véritable journée de cohésion. À moins, que vous ne la jugiez pas si utile que cela, ou tout du moins, moins indispensable que de participer à une journée de convention, pour renforcer les collectifs de travail. De notre point de vue, le service, ayant enregistré le plus gros turn-over d'effectif du département durant la dernière année, aurait gagné à être encouragé au vu des efforts consentis plutôt que de recevoir un coup de bâton tellement injuste et injustifié. Votre attitude est abjecte et nous ne la cautionnons pas loin s'en faut.

Aujourd'hui, nous tenons également à nous élever contre le peu de crédit accordé aux décisions consensuelles prises dans le cadre du dialogue social (pourtant elles sont rares), puisqu'en excluant deux services de ce dispositif qui visait pourtant bien l'ensemble des structures, vous dérogez à l'accord pris en CTL.

Force est de constater, une fois encore, que l'utilité du dialogue social ne doit pas rentrer dans le cadre de votre conception de la démocratie.

De par l'instabilité sanitaire du contexte actuel, la participation des agents à « la Grande Messe » aurait dû relever d'un choix personnel. Il n'en a rien été puisque d'importantes pressions ont été mises en œuvre afin que des agents non volontaires soient forcés d'être présents.

Dans un cadre public, ce mode opératoire n'est pas responsable !

Pour l'ensemble de ces motifs, les organisations syndicales (sigles) ont décidé de boycotter la première convocation de ce CTL.